



Association professionnelle  
belge des médecins spécialistes  
en Anesthésie et Réanimation

Belgische beroepsvereniging  
van artsen-specialisten in  
anesthesie en reanimatie

## **Concerne : APSAR-BSAR et BeSARPP: APPEL A COTISATION/AFFILIATION**

Cher Collègue,

Pour la première fois depuis la fondation de nos deux associations, il est possible de devenir simultanément membre de l'**APSAR-BSAR** (Association professionnelle des Spécialistes en Anesthésie-Réanimation - Beroepsvereniging van Specialisten in Anesthesie-Reanimatie) et membre de la société scientifique **BeSARPP** (Belgian Society of Anesthesiology, Resuscitation, Perioperative medicine and Pain management). Bien entendu, vous restez libre de choisir de vous affilier à une seule des deux associations.

Cette nouvelle possibilité vous permet d'alléger vos charges administratives et de bénéficier en outre d'une réduction en cas d'affiliation groupée et/ou d'affiliation d'un service entier.

Si vous vous affiliez avec **un service entier**, cette affiliation doit avoir lieu **en une seule fois** via le compte du service ou de l'hôpital: le nom des anesthésistes concernés ainsi que leur année d'agrément doivent être communiqués au secrétariat du GBS ([claire@gbs-vbs.org](mailto:claire@gbs-vbs.org)) pour chaque cotisation correspondante.

**L'APSAR-BSAR est une association professionnelle** reconnue par la loi et en tant que telle, elle fait partie du GBS (Groupement belge des Spécialistes): en vous affiliant à l'APSAR-BSAR, vous devenez automatiquement membre du GBS. L'APSAR-BSAR défend les intérêts généraux et individuels de ses membres et de l'ensemble des anesthésistes. En outre, elle défend aussi les intérêts financiers de l'anesthésie (remboursement des consultations, revalorisation des honoraires, etc.) et soutient ses unions de liaison comme l'algologie, les soins intensifs et la médecine d'urgence. Citons par exemple l'affaire portée au Conseil d'Etat contre les arrêtés d'exécution pratique relatifs aux soins à basse variabilité.

L'association professionnelle met un point d'honneur à oeuvrer démocratiquement en soumettant toutes les décisions majeures au vote de ses membres. Dernier exemple en date : nous avons élaboré la nouvelle version de Safety First et l'avons fait approuver lors du congrès annuel de 2020. La participation des membres aux décisions garantit que l'on cherche activement des solutions à leurs questions et problèmes. Ainsi, chaque mois, les comptes rendus des réunions du comité directeur informent nos membres de la situation et des évolutions de la politique et du paysage financier de l'anesthésie.

Le symposium annuel de l'APSAR-BSAR propose un bilan de tous les sujets qui tiennent en haleine le monde de l'anesthésie. Citons par exemple, l'anesthésie pratiquée par les non-anesthésistes, les honoraires et le financement (comme les soins à basse variabilité), Safety First, la loi sur la qualité des soins, la pléthore d'anesthésistes en formation et bien d'autres thématiques.

La **BeSARPP est une société scientifique** reconnue par la loi.

La BeSARPP élabore les normes de “best practice” et les directives relatives à la sécurité du patient. Elle communique clairement sur ces matières, à travers des symposiums scientifiques, les Acta Anaesthesiologica Belgica et un site internet interactif.

La BeSARPP soutient activement les médecins spécialistes en formation en anesthésie en mettant à leur disposition les cours AVU en ligne et en organisant chaque année le Graduation Day.

La promotion de la recherche est aussi un point essentiel pour la BeSARPP. Elle soutient les jeunes chercheurs prometteurs qui peuvent demander une bourse attribuée lors du symposium annuel.

Pour réaliser ces objectifs, la BeSARPP collabore avec les associations belges suivantes : BARA, BAPA, APSAR-BSAR et BAT, ainsi qu’avec l’organisation européenne ESAIC, au sein d’un réseau étroit.

#### **Avantages de l’affiliation groupée par association:**

<b>Avantages</b>	<b>Affiliation groupée</b>	<b>BeSARPP</b>	<b>APSAR/BSAR</b>
“Associate Membership” à la European Society of Anesthesiology and Intensive Care (ESAIC, auparavant ESA)	X	X	
Accès en ligne aux Acta Anaesthesiologica Belgica (40 € pour la version imprimée)	X	X	
Réduction au BeSARPP Annual Meeting	X	X	
Réduction au congrès annuel de l’APSAR/BSAR	X		X
Gratuité au BeSARPP Graduation Day	X	X	
Réduction aux BeSARPP endorsed meetings	X	X	
Demander la bourse BeSARPP Research Grant	X	X	
Conseils juridiques via l’APSAR/BSAR	X		X
Newsletter mensuelle de la BeSARPP	X	X	
Comptes rendus mensuels de l’APSAR/BSAR	X		X
Réduction de la cotisation si affiliation d’un service entier	X		X
Défense des intérêts financiers des membres	X		X
Réduction si affiliation groupée	X	X	X

Meilleures salutations collégiales,



Vera Saldien  
Présidente BeSARPP



Stef Carlier  
Président APSAR-BSAR



Luc Foubert  
Trésorier BeSARPP

Gilbert Bejjani  
Trésorier APSAR/BSAR

## 1. AFFILIATION GROUPEE APSAR-BSAR ET BeSARPP



Catégorie	EUR
Membre agréé en 2020	100
Membre agréé en 2019, 2018 et 2017	220
Membre agréé jusque 2016	315
Pensionné sans activité professionnelle	80
Pensionné avec activité professionnelle	175
Activité professionnelle à l'étranger	110
Réduction supplémentaire par membre si affiliation d'un service entier	- 10
Version imprimée des Acta anesthesiologica Belgica	40

### **Paiement:**

APSAR-BeSARPP

BE09 7390 2124 8657

SWIFT: KRED BE BB

En communication : *nom et année d'agrément*

## 2. AFFILIATION SIMPLE APSAR-BSAR



Catégorie		EUR
Membres avec activité professionnelle	165,00 € (GBS) + 55,00 € (APSAR)	220
Médecin en formation	15,00 € (GBS) + 0,00 € (APSAR)	15
Membre agréé en 2020	16,50 € (GBS) + 13,50 € (APSAR)	30
Membre agréé en 2019-2018-2017	82,50 € (GBS) + 27,50 € (APSAR)	110
Pensionné sans activité professionnelle	16,50 € (GBS) + 5,50 € (APSAR)	22
Pensionné avec activité professionnelle	82,50 € (GBS) + 27,50 € (APSAR)	110
Activité professionnelle à l'étranger		43

Réduction supplémentaire par membre si affiliation d'un service entier (inscription globale) : - 10 €

### **Paiement:**

APSAR

BE88 4373 1509 5141

SWIFT: KRED BE BB

En communication : *nom et année d'agrément*

## 3. AFFILIATION SIMPLE BeSARPP



Catégorie	EUR
Anesthésiste agréé, affiliation 1 an (2021)	125
Anesthésiste agréé, affiliation 2 ans (2021 et 2022)	225
Version imprimée des Acta Anesthesiologica Belgica	40

### **Paiement:**

BeSARPP asbl

IBAN BE97 0018 1614 5649

SWIFT: GEBABEBB.

En communication: Affiliation – *votre nom*

Possibilité de payer par carte de crédit : veuillez prendre contact avec [besarpp@medicongress.com](mailto:besarpp@medicongress.com)